



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

**OBJET : 02-4 - FORT
CARRE - REAPPROVISIONNEMENT DE
PRODUITS DERIVES - ACQUISITION ET
MISE EN VENTE - FIXATIONS DES
MODALITES**

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

118115

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-4 - FORT CARRE - REAPPROVISIONNEMENT DE PRODUITS DERIVES - ACQUISITION ET MISE EN VENTE -
FIXATIONS DES MODALITES

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis plusieurs années la boutique du Fort Carré propose à son public des petits objets siglés à des prix très attractifs, qui rencontrent beaucoup de succès auprès des visiteurs.

Ces produits étant épuisés, il est donc proposé le réapprovisionnement de ces produits selon les quantités et tarifs suivants :

Description des articles	Quantité achetée	Prix d'achat Unitaire T. T. C	Prix de vente unitaire	Quantité d'articles placés à la vente	Coût T.T.C	Recettes potentielles
Magnet rectangulaire	25	1,65 €	3,00 €	25	41,25 €	75,00 €
Magnet carré 2 visuels	50	1,20 €	3,00 €	50	60,00 €	150,00 €
Porte-clefs Jeton	25	2,20 €	4,00 €	25	55,00 €	100,00 €
Porte-clefs lampe	25	1,65 €	3,00 €	25	41,25 €	75,00 €
Porte-clefs photos	25	2,20 €	4,00 €	25	55,00 €	100,00 €
Stylos magnétiques	25	1,60 €	3,00 €	25	40,00 €	75,00 €
Stylos gravés	25	2,00 €	3,50 €	25	50,00 €	87,50 €
Totaux TTC					342,50 €	662,50 €

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités d'acquisition et de vente des articles listés ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2015 chapitres 011 6188.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-4 - FORT CARRE - REAPPROVISIONNEMENT DE PRODUITS DERIVES - ACQUISITION ET MISE EN VENTE - FIXATIONS DES MODALITES -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1181-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1181-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture